

tout ensemble attachaient au Sultan, avait jeté les yeux sur l'île de Malte appartenant à Charles-Quint. La demande qu'en fit le souverain Pontife, qui s'était chargé de la négociation, ne pouvait souffrir de refus ; car, entre les mains des Hospitaliers, Malte devenait, sans qu'il en coûtât rien au trésor impérial, une sentinelle avancée des puissances chrétiennes, au devant des flottes ottomanes, et couvrait d'une vigilante et valeureuse protection la Sicile, Naples et les côtes d'Italie, contre les incursions des barbaresques devenues très-fréquentes depuis le dernier siècle. N'était-ce point encore pour l'empereur une occasion de se ménager des moyens d'action sur l'Ordre, au détriment de l'influence française ? Ce motif était le plus concluant, et le traité de Castel-Franco lui donna raison en aliénant les îles de Malte et de Gozzo au profit des Chevaliers de St-Jean qui prirent alors le nom de Chevaliers de Malte. Ainsi placé sous la dépendance espagnole, le conseil de l'Ordre n'entretint plus avec la France que des relations de pure courtoisie.

Malgré l'espèce de répugnance que François I^{er}, sous la pression des préjugés de son temps, pouvait avoir à proclamer ses relations avec les infidèles, ce prince ne se dissimulait pas que la conservation de sa couronne lui en faisait une loi, d'autant plus impérieuse, que le Sultan venait, par la conquête de la Hongrie, de prouver à l'Europe combien son amitié était peu à dédaigner. Le moment était venu d'accré-diter un nouveau ministre, et Antoine Rincon partit en 1532 avec le titre d'envoyé. Sa mission officielle était de tout mettre en œuvre pour arrêter le conquérant dans sa marche sur l'Allemagne, et de s'intéresser aux affaires de la Palestine, en vertu du protectorat reconnu de S. M. sur les chrétiens d'Orient; mais ses instructions secrètes lui ordonnaient de négocier une alliance entre la France et le Grand-Seigneur.

Rincon était un capitaine espagnol exilé de sa patrie et